



Avocat au Barreau de Paris depuis 2003 et associé fondateur du Cabinet, Jérôme Rochelet est diplômé de l'université Paris XII où il a suivi un cursus complet de droit privé et de droit des affaires et obtenu une maîtrise en droit privé. Il est également titulaire d'un Master II de droit des affaires, dont il est sorti major.

Passionné de recherches juridiques, il a été, de 2000 à 2004, chargé d'enseignement en droit des obligations, droit commercial et droit des contrats spéciaux en qualité d'enseignant chercheur.

Parallèlement à ses activités d'enseignement, Jérôme a assuré de 1999 à 2001, pour le compte du premier éditeur juridique en ligne, le développement des bases de données de droit des sociétés, de droit bancaire et des sûretés, ainsi que de droit des entreprises en difficultés.

Jérôme a exercé en qualité de collaborateur senior jusqu'en 2007 puis en qualité d'associé jusqu'en 2010 au sein d'un cabinet d'avocats d'affaires parisien où il était en charge du département Droit des sociétés et droit de l'immobilier.

Il a fondé en 2010 le Cabinet LIGNER & ROCHELET.

rochelet@ligner-rochelet.com



Vcard